

Dynamique Des Determinants Sociaux D'occupation Des Terres Et Conflits Fonciers Dans La Region De Luotu – Masereka En Territoire De Lub Ero (Nord-Kivu/R.D.Congo)

Deodatus Kahindo Nyahutwe,

Chef de Travaux et chercheur au département de sociologie à l'Université de Goma (Nord-Kivu /République Démocratique du Congo)

Corresponding Author: Deodatus Kahindo Nyahutwe

I. INTRODUCTION

La question de l'accès à la terre et sa sécurisation est particulièrement cruciale dans les régions africaines, surtout à vocation agricole dans la mesure où il y a absence d'un secteur secondaire performant capable de désengorger le secteur primaire ; en même temps qu'on y observe une évolution démographique galopante. A ce sujet, S. RUREMESH KINYATA¹ trouve que « le problème foncier (...) est provoqué par la forte concentration de la population face à l'insuffisance des terres ou à leur absence totale. Là où elles existent, elles demeurent infertiles, mal entretenues et mal réparties entre la population ». Cette logique n'est pas tellement différente de celle du comité technique foncier et développement de la coopération française² selon laquelle « la gestion de la terre et des sols est une composante essentielle de la politique locale. Elle a une très forte influence sur les conditions d'exercice du pouvoir politique. Elle peut donner aux pouvoirs publics les moyens de réponse aux attentes des citoyens qui en dépendent pour leur existence et l'exercice de leurs activités. Les politiques foncières sont à ce titre un élément central des politiques de développement, de réduction de la pauvreté, des inégalités, en particulier en assurant la sécurité de la terre foncière ».

Pourtant, la région de Luotu-Masereka caractérisée par une forte démographie et une rareté des terres arables connaît une persistance et/ou une récurrence des antagonismes autour des terres donnant matière à réflexion pour tout chercheur avisé pouvant s'interroger sur la relation à établir entre la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres et l'émergence des conflits fonciers.

La pertinence d'une telle réflexion tient au fait que les sols de la région d'étude sont arides (stériles) à cause de leur surexploitation continue par des populations, toujours en état de croissance et insuffisants en termes d'espaces cultivables, situation qui provoque une compétition conflictuelle autour des terres. En plus, les habitants de la région de Luotu-Masereka sont paradoxalement caractérisés par un fort attachement aux terres que d'aucuns qualifient d'ancestrales, ce qui constitue une manifestation de leur conscience collective³ par rapport au foncier.

En fait, la situation démographique de la région d'étude semble ne pas s'éloigner de celle décrite par M. DUFUMIER⁴ en termes de comparaison. Pour cet auteur, « si l'expansion démographique semble s'être relativement stabilisée dans les pays industrialisés (...), il n'en est pas de même au sein des tiers mondes où une augmentation considérable du nombre d'humains est encore projetée (...) avec même sans doute un doublement des effectifs en Afrique ». Il s'en suit, en plus des conflits fonciers, le problème de la faim qui est une question récurrente dans la région d'étude où le rythme de croissance économique et de l'augmentation de la production vivrière reste bien inférieur à celui de la hausse du nombre de bouches à nourrir. Presque dans le même sens, A. DURAND-LASSERVE et E. LEROY⁵ renseignent sur l'épuisement des sols et la fragilisation des milieux

¹ S. RUREMESH KINYATA, *La gestion des terres agricoles dans le territoire de Masisi en province du Nord-Kivu. « Etat des lieux et perspective »*. Mémoire de DES, Economie Rurale, FSEG, UNP, 2012-201, Pv.

² Comité technique, « *Foncier et développement* » *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud. Livre blanc des acteurs français de la coopération*, France, Imprimerie chirat, nov. 2008, pp.7-8

³ L'expression « conscience collective » désigne chez E. DURKHEIM un état représentatif cognitif et émotionnel qui embrasse, outre la personne elle-même, tous les individus du groupe de même que les intérêts et les valeurs culturelles ». Facteur d'intégration et de cohésion sociales, il est cet « ensemble de croyances et de sentiments communs à la moyenne des membres d'une société (Cfr G. FERREOL et al ; *Dictionnaire de sociologie*, 4^e éd. revue et augmentée, Paris, Ed, Armand colin, 2011, p.57).

⁴ M., DUFUMIER, *Agriculture et paysannerie des tiers mondes*, Paris, Ed Karthala, 2004, pp 6-7 .

⁵ A., DURAND-LASSERVE et E., LE ROY, *la situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, Paris, imprimerie de Mont Ligeon, 2012, p29.

dans les régions de l'Afrique Subsaharienne. Ils trouvent que le sol de ces régions ont une faible fertilité intrinsèque et estiment que 65% de leurs terres agricoles sont dégradés à cause de l'érosion hydrique et éolienne consécutive à la croissance démographique à la base d'une forte pression foncière.

Face à ce tableau sombre d'insuffisance des terres par rapport à la démographie au sein de la région d'étude, la gestion foncière est véritablement problématique. Pour l'assurer, les communautés humaines de la région d'étude disposent des normes coutumières et des dispositions légales relevant du droit positif. Leur application est fonction du contexte social culturel et historique des communautés et est à la base de plusieurs manifestations conflictuelles autour des terres. Cette situation est souvent exacerbée par la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région de Luotu-Masereka qui semble se justifier par l'insertion des communautés rurales dans le système capitaliste. Pour en savoir plus et bien mener notre réflexion, nous nous posons les questions suivantes :

- Quels sont les déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région de Loutu - Masereka ?
- Qu'est-ce qui explique la dynamique de ces déterminants d'occupation des terres ?
- Pourquoi la dynamique des déterminants d'occupation des terres provoque les conflits fonciers dans la région d'étude ?

Pour tenter de répondre provisoirement à ces interrogations, nous formulons les suppositions suivantes :

- Les déterminants sociaux de l'occupation des terres dans la région de Loutu-Masereka seraient le capital relationnel des individus, l'octroi d'un objet à valeur symbolique au maître des terres ou d'une bête (poule, chèvre...) lors d'une circonstance (heureuse ou malheureuse) et l'usage de l'argent pour acheter les terres, pratique supposée être consécutive à la dynamique liée à l'insertion de la région d'étude dans le mode de production capitaliste
- L'insertion des communautés rurales de la région dans le système capitaliste et l'usage excessif de l'argent pour accéder à des terres seraient les facteurs explicatifs de la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région d'étude.
- La dynamique des déterminants d'occupation des terres provoquerait les conflits fonciers à cause de l'esprit du lucre, l'amour de l'argent par les acteurs fonciers et l'incertitude créée par les conditions de vie de pauvreté dans la région d'étude.

Le processus de vérification de ces hypothèses et le schéma théorique (le matérialisme dialectique) dans lequel nous nous situons, nous ont dicté l'usage de la méthode dialectique matérialiste selon le schéma de POLITZER comme grille de lecture et d'explication de l'ensemble des matériaux collectés au sujet de la question sous examen. Le mécanisme d'opérationnalisation de cette méthode est résumé de telle manière que la région de Luotu-Masereka est contextualisée comme étant située dans une totalité qui n'est rien d'autre que la province de Nord-Kivu avec ses multiples caractéristiques et contradictions. Nous faisons allusion ici à l'essor de l'économie marchande et capitaliste qui fait émerger une classe des capitalistes exerçant une influence très marquée sur la gestion des terres rurales au détriment d'une masse paysanne, très pauvre vivant aux dépens de l'agriculture ou mieux de la terre. En outre, l'escalade des guerres en répétition et les hostilités de tout genre influent négativement sur la gestion des terres paysannes. Elles entraînent le mouvement des populations impliquant une réorganisation de l'espace dans certaines contrées de la province. Cette situation est souvent caractérisée par des contradictions et des conflits surtout dans les entités où les terres ont déjà été complètement distribuées ou réparties comme dans le terroir maraîcher de Luotu-Masereka.

En outre, le schéma méthodologique adopté dans cette réflexion pour analyser le réel met le critère de la pratique à la base de la connaissance. Autrement, il existe une relation dialectique entre la pratique et la théorie. Dans le cas précis, les anciennes procédures d'accès à la terre dans la région d'étude permettaient et permettent encore aux hommes d'agir en termes de répartition, d'exploitation des terres et gérer les différends quant à ce. En plus, les procédures coutumières d'accès à la terre subissent la dynamique des contraintes historiques du contexte et se laissent affaiblir par une procédure moderne basée essentiellement sur l'usage de l'argent et qui se greffe sur les premières. Ce dernier mode d'accès à la terre est également à la base des pratiques souvent en contradiction avec le mode coutumier d'accès à la terre, voir moderne. En fin, sans commentaires, nous signalons que la méthode dialectique nous a obligé de manipuler ses lois pour appréhender en profondeur la question des conflits des terres dans la région d'étude.

Pour récolter les données, nous avons utilisé une gamme variée des techniques à savoir la documentation, la questionnaire, l'entretien, et le focus-group pour obtenir des informations spécifiques auprès des groupes constitués comme certaines associations évoluant dans le foncier et la commission Justice et Paix dans différentes paroisses catholiques de la région étudiée. En plus, une procédure d'échantillonnage a été montrée. Pour l'opérationnaliser, la région d'étude a été subdivisée en sites d'enquêtes. On en a identifié trois, à savoir Luotu, Magheria et Masereka correspondant à trois paroisses catholiques qui identifient les personnes qui interviennent dans le règlement des conflits autour des terres. Pour identifier les personnes qui ont fait partie de l'échantillon, des axes d'enquête ont été déterminés grâce aux connaissances des enquêteurs lors de leur formation. Celle-ci s'est déroulée en trois temps, respectivement à Magheria, Masereka et Luotu. Le critère mis

en jeu pour sélectionner les enquêtés est la connaissance et/ou la participation active dans la résolution des conflits fonciers. Partant, ceux qui interviennent couramment dans ce processus sont connus par les autres membres des communautés villageoises étant donné l'homogénéité ethnique et culturelle dans le milieu. En fait, tous les habitants du terroir de Luotu-Masereka sont de l'ethnie Nande et parlent tous le Kinande comme langue de communication.

Nous référant à cet aspect d'homogénéité culturelle ou ethnique, les enquêtés ont été sélectionnés par boule de neige⁶, technique permettant d'identifier tous les autres enquêtés à partir d'un premier qui a été sélectionné capable à son tour de donner les informations sur un deuxième et ainsi de suite. C'est ainsi que 239 personnes ont été interrogées pour réunir une bonne partie des informations sur les conflits fonciers consécutifs à la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région d'étude.

Cette étude se veut une contribution à la compréhension de la problématique foncière au Nord-Kivu en général et dans la région de Luotu-Masereka en particulier. Elle montre comment la dynamique des déterminants sociaux d'occupation explique la conflictualité autour des terres dans la région d'étude. Pour des raisons de commodité scientifique, cette étude s'articule autour des aspects ci-après :

- Brève description de la région de Luotu-Masereka ;
- Présentation et analyse des données.

I. Brève description du milieu d'étude : la région de Luotu-Masereka

Cette région est constituée de l'espace couvrant trois paroisses catholiques (Luotu, Magheria et Masereka) et correspond selon A. KASAY KATSUVA⁷ au mole technique occidental qui domine le lac Edouard dans le territoire de Lubero au Nord-Kivu. Selon le même auteur, il s'agit des hautes terres équatoriales au climat assaini par l'altitude et ont présenté les meilleures conditions de peuplement au sein du pays Nande. Cette situation justifie pour une large part, la surpopulation de la région de Luotu-Masereka. En outre, cette région est une partie du terroir maraîcher de Masereka-Kyondo qui occupe une proportion des hautes terres de la crête Congo-Nil dont l'altitude dépasse partout 2000m selon G. COUTEAUX cité par A. KASAY KATSUVA⁸. Les limites de ce grand terroir maraîcher le plus ancien et le plus important du Kivu coïncident approximativement avec les tracés des cours d'eau talihya et Ndihira à l'Est et Sud-Ouest, avec un axe routier à l'Ouest et avec l'équateur au Nord (la paroisse catholique située dans l'agglomération de Luotu et qui porte son nom, est située exactement sous l'équateur) selon le même auteur. Il renseigne également que l'érosion a donné à cette région une topographie vallonnée, composée d'une succession de collines, de vallées et de dépressions marécageuses. En conséquence, les mamelons et les plateaux de superficie importante sont rares dans la région d'étude de telle manière que la grande partie de cultures se réalise sur des terrains en forte pente, parfois même très abrupte.

Sur le plan hydrographique, la région d'étude est répartie sur le bassin du Congo et du Nil. Elle est caractérisée par un climat équatorial d'altitude avec une moyenne annuelle des températures gravitant autour de 15°C, avec de faibles amplitudes thermiques. Par ailleurs, les chutes de pluies atteignent annuellement 1.200 mm et accusent deux périodes de forte pluviosité et deux autres de faible pluviosité correspondant respectivement aux équinoxes et aux solstices. Même si la pluviométrie varie peu de manière générale, les précipitations annuelles connaissent des irrégularités considérables d'une année à une autre. En conséquence, les maraîchers pensent que les mauvaises récoltes enregistrées parfois dans la région d'étude sont dues en grande partie à cette irrégularité des pluies pendant certains mois. En plus, à côté de cet inconvénient d'ordre climatique, s'ajoutent des contraintes d'ordre pédagogique et topographique. En effet, les sols argileux, cultivés depuis trois siècles par une population nombreuse, se dégradent sous l'action combinée de l'érosion sur les pentes et de la surexploitation des terres non compensée par des méthodes phytotechniques appropriées.

Au sujet de la dégradation des sols, une femme enquêtée dans le site de Masereka a dit à peu près ce qui suit : « les sols sont déjà très dégradés à cause de leur surexploitation par des populations toujours nombreuses. Pour améliorer la production, il faut utiliser du fumier obtenu à base de la matière fécale des chèvres, vaches, moutons, lapins, cobayes... ce fumier ne s'acquiert pas gratuitement ». En fait, il émerge un marché du fumier ou des déjections combinées avec d'autres matières organiques utilisées comme engrais pour

⁶ Elle est une technique simple à utiliser et aussi très pratique lorsqu'on procède par choix raisonné et permet de constituer l'échantillon en demandant à quelques informateurs de départ de fournir des noms d'individus pouvant faire partie de l'échantillon (F. DEPELTEAU, la démarche d'une recherche sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats, Québec, De Boeck Université, 2003, p227).

⁷ A. KASAY KATSUVA, « *Paysages agraires dans un secteur maraîcher des hautes terres septentrionales du Kivu (Zaïre) : le terroir de Masereka-Kyondo* », in Annales de la faculté des sciences, UNILU, PUL, Vol.3, mai 1983, pp95-97.

⁸ G. COUTEAUX, *Amélioration de la culture du froment en région de Beni-Lubero (...)* cité par A. Kasay Katsuva, op.Cit, p.97

améliorer tant soit peu la qualité des sols très appauvris à cause de la surexploitation. Cette femme a fait remarquer qu'un sac de fumier coûte entre 1.500 à 3000 Francs Congolais, soit entre 2 à 3\$ en 2016 et qu'on ne peut plus se hasarder à cultiver le sol sans disposer du fumier, si non c'est de la peine perdue. Pour elle, 100 Kgs de semences de pomme de terre valant à 30\$ (trente dollars américains) permettent de produire 10 sacs de pomme de terre (soit 20\$ le sac) donc globalement 10 sacs x 20\$ = 200\$.

Somme toute, la région maraîchère de Luotu – Masereka fait partie des hautes terres ou zone de haute altitude situées au-dessus de 2.100m et constituent la région maraîchère du Bunande. Il est à cheval sur l'équateur et comporte plusieurs agglomérations dont Luotu, Magherya et Masereka. Il est surpeuplé et se prête bien aux cultures vivrières, principalement aux cultures maraîchères et céréalières et à une gamme variée de légumes feuilles. Ce terroir est caractérisé par un climat équatorial d'altitude du type colombien, résultant de la situation géographique et de la configuration orographique dont l'influence est très manifeste sur les précipitations et sur les températures plus au moins modérées entre 11°C à 3.000m d'altitude (Masereka,...), 150° à 2.200 m (Luotu, Magherya...)⁹.

S'agissant de l'aspect démographique corrélativement à la question foncière, il faut faire remarquer que la très forte évolution démographique a provoqué une forte pression anthropique sur les terres à la base de leur dégradation avancée. Cette situation a anéanti et continue d'anéantir la capacité productivité des terres et justifie pour une large part la grande pauvreté des populations rurales vivant essentiellement des activités de l'agriculture. En plus, la forte augmentation de la population dans la région de Luotu-Masereka a une repercussion sur la répartition des terres arables dans les ménages. De manière générale, les failles sont nombreuses c'est-à-dire constituées de plusieurs membres qui, devenus majeurs ou adultes, ont besoin des terres arables propres pour leurs exploitations. Partant, les anciennes répartitions des terres sont revues pour permettre aux membres des familles, nouveaux majeurs mariés d'accéder à des lopins pour leur survie. Cette opération provoque l'émiettement des champs et est souvent source des conflits fonciers.

En fin, il faut noter que la région de Luotu–Masereka est majoritairement peuplé par les Nande (Yira) représentant plus de 90% de la population selon A. PALUKU KITAKYA¹⁰. Ils (Nande) conçoivent la terre comme une propriété de la communauté et reste inaliénable. La communauté est représentée par le grand chef coutumier (le « Mwami »), assisté par des chefs des terres (les « Bakama »), ces derniers ont sous leur pouvoir foncier, des grands vasseaux (les « Basoki ») et les hommes sans terre propre, (les « Baghunda »). Partant de cette logique, l'auteur précité déclare que : « dans la société traditionnelle Nande, la gestion de la terre est liée à l'organisation politique et sociale traditionnelle. Le droit de présider aux destinées politiques de la communauté revient aux propriétaires de la terre et à leur descendance.

II. Présentation et analyse des données relatives à la dynamique des déterminants sociaux l'occupation des terres au regard des conflits fonciers.

II.1. Des déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région de Luotu-Masereka

Ces déterminants sociaux sont constitués par les conditions d'accès à la terre dans la région d'étude. La logique dialectique adoptée pour saisir l'objet d'étude nous oblige de nous interroger sur les anciennes conditions ou déterminants sociaux d'accès à la terre au regard du contexte historique du milieu d'étude. Ce qui facilite la compréhension des conditions actuelles et la mise en évidence de la dynamique en termes de contradiction dont l'analyse rend aisée l'explication des déterminants de l'occupation des terres dans le terroir ou mieux le milieu d'étude.

A. Les anciennes conditions d'accès à la terre.

Il s'agit essentiellement des éléments constitutifs des anciens déterminants sociaux d'occupation des terres. Les renseignements y relatifs et présentés à ce niveau sont issus des entretiens en groupe réalisés auprès des membres des commissions Justice et Paix des paroisses Catholiques de Luotu, Magheria et Masereka, correspondant à l'aire géographique de nos investigations. Il en est de même de ceux découlant de l'entretien réalisé auprès de certaines personnalités du milieu d'étude. De manière résumée, ces anciennes conditions d'accès à la terre sont les suivantes :

- La remise de certains biens à valeur symbolique au Chef de terre (« Mukama ») comme la cigarette, du sel, une houe, de l'huile.... Cet acte pouvait faciliter l'accès à un lopin de terre à exploiter. Les dimensions du lopin dépendaient du bon vouloir du chef terrien et de l'appréciation personnelle de la valeur accordée au bien acquis ;
- La qualité jugée bonne des relations sociales assorties d'une bonne moralité et des actes de solidarité comme le fait de prêter une poule, une chèvre au chef de terre (Mukama) lors d'une circonstance heureuse

⁹ A. KASAY KATSUVA cité par A. PALUKU KITAKYA, *Interaction entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, Thèse de doctorat inédite en sciences sociales, Louvain-La Neuve Novembre 2007, pp 80-81.

¹⁰ A. PALUKU KITAKYA , op.cit, p.80.

ou malheureuse de la vie ou à sa famille, remboursable ou pas pouvait donner naissance à l'attribution d'un lopin de terre à une personne ;

- Le fait d'épouser une femme dans la famille du chef de terre facilitait et facilite encore l'accès à la terre grâce à la qualité de la femme épousée, celle d'être la « Muhara » (femme appartenant à la famille du chef de terre, considérée désormais comme membre de la famille de son mari) ;
- La sollicitation des terres auprès du premier occupant (« Omukondi ») moyennant le paiement de la redevance qui pouvait être une chèvre, une poule ou son équivalent comme des instruments de fer...;
- Le savoir-faire du requérant en matière de terre : le fait d'être forgeron, tambourineur, chasseur du gibier, guerrier... pouvait faciliter l'obtention des terres à exploiter. En fait, le forgeron facilitait l'accès aux instruments de travail de la terre, le tambourineur participait à l'amélioration des relations sociales lors des danses et des communications, lors de certaines cérémonies, le chasseur pouvait amener du gibier au chef de terre alors que le guerrier participait au combat contre les ennemis de la communauté. Même après la mort du guerrier lors du combat, la famille devait être gratifiée en lui octroyant une concession de terre;
- Le fait d'accepter de mettre fin au problème qui concerne directement le chef de terre pour éviter son humiliation. Il peut arriver qu'on accepte de nourrir à la place du chef de terre, ce qu'on appelle en langue locale « eryogheraomundu ». Cet acte permet de gratifier la famille de la personne qui s'est sacrifiée en lui octroyant une portion de terre.
- Le fait de coiffer le chef de terre après la mort d'un membre de sa famille ou lors d'autres circonstances pouvait également faciliter l'accès à la terre.

En marge de toutes ces conditions, la personne ou la famille qui acquérait les terres avait l'obligation de payer régulièrement la redevance convenu auprès du chef de terre ou « Mukama ». A ce titre, A. PALUKU KITAKYA¹¹ renseigne que « les Bakama sont les principaux détenteurs des terres claniques chez les Nande. C'est à eux que revient la redistribution suivant différentes conventions coutumières dont la plupart consistent à payer la redevance coutumière... » qui constitue la plus grande condition pour l'accès à la terre.

Par ailleurs, s'il faut faire une relecture des diverses conditions d'accès à la terre exposées ci-haut, il y a lieu remarquer le fait qu'elles sont presque toutes axées sur l'affermissement ou la consolidation des relations sociales entre les membres de la communauté. Les terres sont perçues comme un facteur de production des biens nécessaires à la survie de la communauté clanique et un maillot de renforcement des rapports sociaux entre les membres. Comme dit plus haut, la terre n'est pas individualisée mais elle est bel et bien, une propriété communautaire gérée par les chefs de terre et à laquelle on accorde principalement une valeur d'usage. Sa gestion est organisée de telle sorte que chaque membre de la communauté bénéficie du droit de sa jouissance afin d'assurer la suivie et participer à la vie communautaire. Cette logique correspond au contexte d'une société ou communauté non encore capitaliste. Et comme le terroir de Luotu-Masereka est déjà engagé dans une dynamique de transformation des rapports sociaux entre les hommes, nous nous trouvons dans l'obligation de renseigner sur les conditions actuelles d'accès à la terre correspondant à un contexte social à dominance capitaliste.

B. Des conditions actuelles d'accès à la terre à Luotu-Masereka.

Comme les anciennes, les conditions actuelles d'accès à la terre dans la région de Luotu- Masereka sont les éléments constitutifs des déterminants sociaux d'occupation des terres. Elles sont présentées de manière résumée dans le tableau ci-dessous dressé.

Tableau 1. Conditions actuelles d'accès à la terre à Luotu – Masereka

Conditions actuelles d'accès à la terre	Fréquence	Pourcentage
Possession du capitaux (l'argent surtout)	129	54
Capital relationnel au plan social	71	29,7
Appartenance à la famille du chef coutumier ou terrien	57	23,8
Relations matrimoniales (position du « Mukara »)	51	21,3
Appartenance religieuse	27	11,3
Comportement social du requérant jugé convenable	46	19,2

Ces données contenues dans le tableau ont été récoltés auprès de 239 enquêtés qui avaient chacun la possibilité de donner une ou plusieurs réponses par rapport à la question relative aux conditions actuelles d'accès à la terre. De leur lecture, il se dégage le constat que le principal déterminant social d'occupation d'une terre est la possession des capitaux, surtout en argent, constat fait par 129 individus sur les 239 répondants, soit 54%. Dans le contexte de la région d'étude, l'expression « capitaux » renvoie principalement à la monnaie ou l'argent. Il n'est plus question d'objet à valeur symbolique ou des simples relations sociales

¹¹A. PALUKU KITAKYA, Op.Cit, p93.

pour accéder à des terres. Ceux qui ont l'argent y accèdent au prorata du montant détenu, ce qui constitue une dynamique dans le mode d'accès aux ressources foncières.

En plus, certaines personnalités de la région d'étude et les membres des commissions Justice et Paix des paroisses Catholiques déjà citées ont montré qu'à cause de la pauvreté, les membres des familles vendent leurs terres et que l'achat moyennant l'argent est devenu le principal mode ou déterminant social d'accès à la terre. Dans la même logique, ceux qui ont de l'argent peuvent accorder des prêts à des propriétaires terriens qui ont des besoins financiers pour intervenir dans le règlement des conflits fonciers. Après traitement du contentieux, le prêteur d'argent a droit à un champ ou un lopin de terre en guise de remerciement. En fait, il peut être question de lopin de terre acheté de manière définitive ou alors le propriétaire de terre peut céder une portion de sa concession au prêteur d'argent sous forme de métayage. Dans ce cas les deux acteurs se conforment sur le laps de temps pendant lequel le prêteur va exploiter le champ ou lopin de terre.

Un autre déterminant social d'occupation des terres auquel 71 répondants, soit 29,7% ont fait allusion, est le capital relationnel au plan social. Dans le contexte de la société rurale traditionnelle caractérisée par le mode de production lignager, il était essentiellement question des relations du genre amitié, prendre femme dans la famille du chef de terre, comportement d'un individu avec une bonne moralité... Mais avec la dynamique caractérisée par l'insertion des communautés rurales dans le système capitaliste basé sur l'usage de la monnaie, le capital relationnel est significativement déterminé par l'argent. En effet, le chef terrien noue des relations avec des personnes qui disposent des moyens financiers et qui peuvent solliciter des lopins de terre à exploiter. Dans la même logique, ceux qui ont des moyens cherchent à entretenir des rapports avec les propriétaires terriens pouvant leur faciliter l'accès à une terre, s'ils sont dans le besoin d'en avoir. Dans les deux cas, l'usage de la monnaie est prépondérant. Partant, les pauvres, sans moyens financiers n'ont pas de relations significatives par rapport à l'accès aux ressources foncières aux yeux de ceux qui détiennent les terres. En plus, le chef de terre accorde plus de terrains à exploiter à une « muhara » dont le mari est nanti en termes d'argent. La logique est qu'en cas de problème posé dans la famille du terrien, le mari nanti de la « muhara » va plus intervenir. Les maris des « Vahara » qui n'ont rien ne peuvent voir leurs terrains retirés et réattribués à leurs pairs plus riches. Selon une personnalité de ce terroir, ces gendres pauvres sont considérés comme moins intelligents, surtout qu'ils sont même incapables d'offrir un verre d'arrack ou de bière.

En outre, les enquêtés ont fait allusion à l'appartenance à la famille du chef coutumier ou terrien comme déterminant socialement la jouissance du droit à la terre. Ce paramètre a été évoqué par 57 répondants, soit 23,8% de l'ensemble. Par rapport à la logique capitaliste qui caractérise les relations entre les membres de la région d'étude, il n'est pas exclu qu'il y ait discrimination entre les membres d'une même famille des chefs terriens fondée sur la possession ou non de l'argent. Selon certains membres des commissions « Juste et Paix » quelques individus membres de certaines familles des chefs de terre sont plus influents que d'autres à cause de leurs avoirs en argent. Comme ils contribuent plus dans le règlement des conflits fonciers, ils pèsent également plus dans le processus de cession ou non d'un lopin de terre à une tierce personne.

Un autre déterminant social est celui constitué par les relations matrimoniales (position du « muhara ») facteur ciblé par 51 répondants, soit 21,3% de l'ensemble d'enquêtés. En fait, il est vrai que selon la coutume, la « muhara » a droit à un terrain à exploiter pendant toute la durée du mariage. Mais de nos jours, avec la transformation de la valeur d'usage de la terre en valeur marchande, les champs des « vahara » sont en train d'être retirés sous prétexte qu'elles ne font plus partie de la famille et que désormais, elles appartiennent à la famille de leurs maris. Et comme dit plus haut, les maris moins nantis des « vahara » voient leurs champs retirés car leur contribution dans le règlement des problèmes de leurs belles-familles est jugée nulle ou insuffisante. Cette situation dégrade souvent les relations entre deux belles-familles.

Les répondants ont également fait allusion au comportement social du requérant jugé convenable en concurrence de 19,2%. Le caractère convenable n'est pas apprécié seulement en fonction de la moralité du demandeur de terre mais aussi de la capacité de pouvoir collaborer avec ceux qui disposent des terres en leur offrant un verre, en intervenant dans la résolution de leurs problèmes en fournissant la contribution lors des problèmes collectifs..., ce qui nécessite des moyens généralement en argent. Comme déjà dit, on peut se voir discriminer en matière d'accès aux ressources foncières.

La dernière alternative en matière de déterminants sociaux d'occupation des terres est l'appartenance religieuse. Evoquée par 27 répondants, elle représente une proportion de 11,3%. En effet, certaines personnes accèdent à des lopins de terre par l'entremise de leurs relations avec les individus avec lesquels ils partagent la même foi. Il n'est pas exclu que leurs rapports soient d'une manière ou d'une autre influencés par l'échange des biens matériels ou l'argent, même si les enquêtés n'ont rien précisé.

Somme toute, par rapport aux anciens déterminants sociaux d'occupations des terres, il se remarque un usage abondant et effréné des moyens financiers dans les actuels déterminants jusqu'au niveau d'altérer la nature des relations sociales entre les acteurs fonciers. C'est ainsi que partant des transactions foncières

paysannes dans la chefferie de Kabare(Sud-Kivu) I. UTSHUDI ONA¹² renseigne que dans le processus d'acquisition des terres « le marché foncier s'est davantage monétarisé » et qu'à l'occasion d'une vente, on remarque la délivrance par les autorités coutumières des documents écrits y reconnaissant la propriété individuelle au profit de leurs titulaires. Il est également fréquent de voir des individus vendre des lopins de terres en argent et établir des actes de vente sur lesquels la signature du chef coutumier « est sollicitée ». En fait, l'auteur insiste sur la monétarisation des déterminants sociaux d'occupation des terres, même s'il a ciblé un contexte d'étude éloigné du nôtre.

En plus, une autre dynamique remarquable est que le vassal (« Omusoki ») est autorisé à vendre certaines parties de la concession lui amodiée par le chef de terre pourvu qu'il paye régulièrement la redevance. Pour les membres de la commission Justice et Paix de la paroisse catholique de Magheria, le vassal a la possibilité de vendre l'ensemble de la concession lui amodiée pourvu qu'il paye la redevance à son chef de terre. Cette situation génère de la jalousie parfois, dans le camp du chef terrien, étant donné que le vassal gagne plus que son chef de terre et toute sa famille, ce qui entraîne la naissance des conflits fonciers. Dans le même sens, à cause de l'usage de l'argent dans les transactions foncières, il s'observe une forte dénaturation des rapports sociaux en termes de pratique lors de la cérémonie de remise de la redevance au chef de terre par des vasseaux. En effet, selon les anciennes pratiques, le chef de terre mobilisait ses belles-filles pour qu'elles préparent à manger à ses vasseaux le jour de la remise de la redevance et chaque vassal avait droit à une cuisse de la chèvre remise au chef de terre à titre de redevance. Cette façon de faire ne faisait que renforcer la cohésion entre chef de terre et vasseaux, voir au niveau de l'ensemble de la communauté.

En outre, dans le contexte actuel du terroir sous examen ou mieux de la région d'étude, cette pratique a disparu, surtout que la redevance est remise n'importe où et en argent y compris même dans les débits de boissons. Il est à faire remarquer que les anciennes conventions d'attribution des terres sont remises en cause et les plus offrants sont les seuls bénéficiaires des nouvelles conventions, fondées essentiellement sur des appréciations en argent. Au regard de l'interprétation des résultats présentés au tableau n°1, notre première hypothèse est confirmée. En effet, le capital relationnel des individus, la remise d'un objet à valeur symbolique ou une bête déterminaient fondamentalement l'occupation des terres dans la région d'étude. Toutefois, il y a lieu de faire remarquer que la région de Luotu-Masereka étant déjà insérée dans le système capitaliste, l'usage de l'argent a déjà profondément affecté ces anciens déterminants sociaux d'occupation des terres et constitue actuellement le principal déterminant social d'accès aux ressources foncières.

II.2. Des facteurs explicatifs de la dynamique des déterminants d'occupation des terres

Les facteurs explicatifs de la dynamique des déterminants d'occupation des terres émergent des réponses des enquêtés au sujet de la question relative à l'identification du principal facteur explicatif de la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres. Pour des raisons de clarté et de commodité scientifique, nous présentons ces facteurs explicatifs dans le tableau ci-après :

Tableau 2. Facteurs explicatifs de la dynamique des déterminants d'occupation des terres.

Facteurs explicatifs de la dynamique des déterminants	Fréquence	Pourcentage
L'usage effréné de l'argent dans les transactions foncières	110	46
L'esprit du lucre dans le chef des acteurs fonciers	30	12,5
L'accroissement de la valeur marchande de la terre	40	17
La pauvreté consécutive à la dégradation des sols	29	12
Le phénomène de privatisation des terres au déterminant de leur attribution coutumière	30	12,5
Total	239	100

De la lecture de ce tableau, il se dégage l'idée que la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres est fondamentalement axée sur le prépondérance de l'usage de l'argent. En effet, 110 enquêtés sur les 239 interrogés, soit 46% ont expliqué l'émergence de cette dynamique par l'usage effréné de l'argent dans les transactions foncières. Cette situation se différencie foncièrement de l'attribution coutumière des terres, vues sous l'angle d'une propriété communautaire et auxquelles est accordée une valeur d'usage. A ce sujet H. OUEDRAOGO,¹³ parlant d'une situation similaire en Guinée, renseigne que parmi les causes des conflits, il y a « ...la politique de libéralisation économique, l'élargissement des rapports marchands et

¹² I. UTSHUDI ONA, *Les transactions foncières paysannes. Cas de la chefferie de Kabare*, discussion paper, n°2005-08 avril 2005,sp.

¹³ H. OUEDRAOGO, « *Problématiques foncières ouest-africaines* », in GRAFT, politiques foncières et développement durable : les voies de l'élargissement du débat, actes des journées nationales du foncier, Ouagadougou, 30 novembre-1^{er} décembre 2001, p.16.

l'apparition d'un marché de la terre ». Partant de cette logique, on assiste dans la région de Luotu-Masereka à un accroissement de la valeur marchande de la terre ciblé par 40 répondants, soit 17% comme facteur explicatif de la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres. Ils trouvent que cette situation est foncièrement contraire à celle attribuant à la terre une valeur d'usage conformément aux dispositions coutumières. Consécutivement à cette dynamique foncière, la gestion des terres a subi des grandes modifications dans la région d'étude. Dans cette logique, des divers contrats fonciers coutumiers issus des anciennes prérogatives foncières sont progressivement et de manière circonstancielle remis en cause et remplacés par des nouveaux. Alors que les anciens contrats confèrent à la terre une valeur d'usage, les nouveaux lui attribuent une valeur marchande.

En conséquence, plusieurs mécanismes d'accès à la terre sont mis en œuvre et sont de manière générale, soit la déformation ou l'opposé des anciennes procédures d'accès aux ressources foncières. Ils ont comme fondement l'usage exacerbé de l'argent qui a permis d'altérer les relations familiales, même dans la lignée des chefs terriens. Chemin faisant, en plus des activités économiques basées sur la commercialisation des produits manufacturés et agricoles, de l'artisanat et de l'élevage, il s'observe le développement d'un marché foncier qui ne fonctionne pas sans douleurs (conflits fonciers). Ce marché a rendu possible l'émergence de divers nouveaux modes d'accès à la terre, faisant appel, comme dit supra, à un usage exacerbé de la monnaie. Analysant la question foncière dans son étude, l'Organisation Non Gouvernementale dénommée « Forum des amis de la terre » (F.A.T) qualifie la situation décrite ci-haut comme une évolution pragmatique de la coutume débouchant sur une marchandisation imparfaite de la terre, source de conflictualité autour des terres dans la région de Luotu-Masereka située dans la chefferie des Baswagha¹⁴. En effet, la marchandisation de la terre est conçue par E. LE ROY¹⁵ comme le monnayage des droits d'accès à la terre, opération qui dénature le statut du sol qui devient ambigu. Partant, la terre n'est pas vraiment appropriée.

Il y a juxtaposition de plusieurs droits (coutumiers, positifs...). Et, dans le contexte de la région de Luotu-Masereka, marchandisation imparfaite des terres signifie aussi que l'acquisition d'une terre par le moyen de l'achat par argent ne donne pas nécessairement le droit de jouissance sans risque ou conflictualité à cause de certains facteurs, notamment le caractère dualiste de la réglementation foncière en République Démocratique du Congo et la contestation de l'opération de vente par les autres membres de la communauté familiale du vendeur en vertu de l'idéologie de la propriété collective issue de la coutume.

Un autre facteur explicatif de la dynamique d'occupation des terres est l'esprit du lucre dans le chef des acteurs fonciers. Il a été évoqué par 30 enquêtes, soit 12,5% de l'ensemble. En effet les chefs coutumiers et les autres détenteurs des droits fonciers sont à la recherche des richesses, de l'argent et autres signes de modernité. Pour cette raison, ils sont amenés à vendre les terres, de fois, même celles considérées comme une propriété collective de la famille ou de la communauté. Cette pratique a comme conséquence le phénomène de privatisation des terres au détriment de leur attribution coutumière, facteur identifié également par 30 répondants, soit 12,5%. Dans la mesure où la propriété collective de la terre est consacrée par la coutume et apparaît comme un élément de la conscience collective dans la région d'étude, cette privatisation des terres s'accompagne souvent des conflits fonciers. Le dernier paramètre explicatif est la pauvreté consécutive à la dégradation des sols, envisagé par 29 enquêtés, soit 12%. En fait, les paysans évoluant dans la région d'étude sont pauvres. Leur misère se justifie pour une large part, par la dégradation très avancée des sols d'une forte pression anthropique sur les terres par des populations en état de croissance. A ce sujet A. KASAY KATSUVA¹⁶ renseigne que parmi les facteurs à la base de la mobilité résultant humaine dans la région d'étude, il y a l'insuffisance conjoncturelle des denrées alimentaires due à la dégradation du milieu naturel, c'est-à-dire l'appauvrissement des terres arables à la suite du surpeuplement de certains terroirs agricoles...

Somme toute, la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres est expliquée par l'insertion des communautés rurales de la région d'étude dans le système capitaliste et l'usage excessif de l'argent pour accéder à des terres. Ce qui confirme notre deuxième hypothèse.

¹⁴ F.A.T, *Diagnostic socio-foncier dans les chefferies des Bahunde et des Baswagha province du Nord-Kivu*, Goma, inédit, Avril 2014, pp 36-45.

¹⁵ E. LE ROY, *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, Paris, éd. Lextenso 2011 in J.P. VETTOVAGLIA (Dir), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruxelles, éd. Bruylant, 2013, pp201-207.

¹⁶ A.KASAY KATSUVA, *Dynamisme démo géographique et mise en valeur de l'espace en milieu équatorial d'altitude. Cas du pays Nande au Kivu septentrional, Zaïre*, Thèse de doctorat en géographie, UNILU, juillet 1988, p.12

II.3. Des facteurs justifiant la survenance des conflits fonciers par la dynamique des déterminants d'occupation des terres dans la région d'étude.

Avant d'identifier et analyser les facteurs qui expliquent la survenance des conflits fonciers consécutifs à la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres, nous avons voulu, dans un premier temps, savoir le point de vue des enquêtés sur la provocation des différends fonciers par cette dynamique. La situation y relative est résumée dans le tableau ci-dessous dressé :

Tableau N°3 : Position des répondants sur la survenance des conflits de terres à la suite de la dynamique des déterminants sociaux de leur occupation à Luotu-Masereka.

Position du répondant	Fréquence	Pourcentage
Oui	153	64
Non	55	23
Indécis	31	13
Total	239	100

On peut lire sur ce tableau que 153 enquêtés, soit 64% pensent que la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres provoque les conflits fonciers dans la région d'étude. En fait, cette dynamique renvoie à l'idée qu'il émerge des contradictions dans le mode d'accès à la terre. Alors que traditionnellement, ce mode est axé sur la coutume, actuellement, on use de plus à plus de l'argent pour accéder aux terres. Partant, la majorité des paysans étant pauvre, se retrouve plus ou moins exclue de ce processus monétarisé d'accès aux terres. Ce point de vue est corroboré par A. PALUKU KITAKYA¹⁷ qui renseigne que « dans les milieux ruraux des territoires de Beni et de Lubero,... on assiste au développement d'un « quasi-marché » des terres ». Ces transactions foncières sont uniquement à la portée des individus qui disposent des capitaux. Il s'ensuit des frustrations qui débouchent le plus souvent à des conflits fonciers, étant donné que nombreuses personnes conçoivent la terre comme un bien communautaire au nom de la coutume. Ce qui est contraire à une privatisation presque inouïe consécutive à la marchandisation des terres.

En outre, 55 enquêtés, soit 23% pensent que la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres n'engendre pas des conflits fonciers pour des raisons qui sont les leurs et que nous taisons dans cette réflexion. Par contre, 31 répondants, soit 13% sont indécis. Nous pensons qu'ils n'ont pas saisi le fond de la question ou qu'ils ont eu peur de se prononcer pour ne pas avoir des problèmes avec leurs chefs terriens.

En plus, partant des données du tableau 3, il y a lieu d'interpréter les raisons en faveur du « Oui » formulées par 153 répondants. Il est à noter que chaque répondant avait la latitude d'avancer une ou plusieurs raisons. La situation y relative est résumée dans le tableau ci-dessous dressé :

Tableau 4. Raisons justificatives de la provocation des conflits par la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres (raisons du « oui », avec n= 153)

Raisons justificatives de la provocation des conflits fonciers par la dynamique...	Fréquence	Pourcentage
Insuffisance des terres à la suite de l'explosion démographique.	78	51
Non respect des droits d'autrui en matière foncière	44	28,8
Greffe des intérêts égoïstes sur les intérêts de la communauté	66	43,1
Accroissement de la valeur marchande de la terre	149	97,4
Répartition conflictuelle de la redevance entre les chefs terriens	61	13,7
Non-réponses	21	13,7

En partant de l'idée que la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres est fondamentalement axée sur la prépondérance de l'usage de l'argent, on peut faire une interprétation des données présentées ci-haut. En fait, on peut lire sur ce tableau que 149 enquêtés sur 153, soit 97,4% ont pensé que l'accroissement de la valeur marchande de la terre explique la survenance des conflits fonciers dans la région de Luotu-Masereka. Alors que la terre n'avait qu'une valeur d'usage dans la société rurale traditionnelle, elle a acquis une valeur marchande dans le contexte de la société rurale actuelle. En conséquence, on assiste à une forte marchandisation de la terre par certains membres de la famille, des lignages sans le consensus nécessaire pour tous leurs membres pour des fins de recherche d'argent ou d'enrichissement. Une personnalité du paysannat de Luveve (situé dans l'aire géographique de la paroisse catholique de Masereka) a rapporté que

¹⁷A. PALUKU KITAKYA, op.cit, p.133.

ceux qui vendent les terres ne consultent pas, le souvent, les membres de leurs familles. Leur attention est focalisée sur la recherche de l'argent. Il s'ensuit une rivalité entre familles et ceux qui se sentent lésés dans leurs droits se voient dans l'obligation de vendre aussi certains lopins à l'insu des autres ou alors traduire leurs frères en justice. Après échec de conciliation au niveau du tribunal de village et les bons offices de la commission Justice et Paix des paroisses catholiques, la juridiction la plus fréquentée par des membres lésés de région sous examen est le tribunal de paix installé dans la ville de Butembo. Pendant nos enquêtes, nous nous sommes rendu compte que ceux qui prennent la direction de Butembo pour le tribunal de paix sont stigmatisés, indexés à cause du mode de leur habillement. De manière générale, selon les habitants de la région, ils portent des longues vestes munies des poches internes contenant de dollars gagnés après-vente des chèvres, des vaches pour les frais de traitement de leurs différends fonciers au niveau du TRIPAIX. En langue locale (Nande), ces vestes sont connues sous le nom de « ekitakakyalwire », ce qui signifie littéralement, la terre est devenue conflictuelle ou objet des conflits. Et, dans le contexte de la région sous étude, cette situation est due, pour une large part, au fait d'avoir transformé la terre en une marchandise.

En outre, dans ce contexte de marchandisation des terres, il s'observe une insuffisance des terres à la suite de l'explosion démographique; raison évoquée par 78 répondants, soit 51%. Comme dit supra, A. DURAND-LASSERVE et E. LEROY ont renseigné à ce sujet que selon le rapport de la FAO (2005), 65% des terres agricoles de l'Afrique subsaharienne sont dégradées à cause de l'érosion hydrique et éolienne, consécutive à la pression anthropique sur les terres. Le facteur démographique renforce la dynamique des déterminants de deux manières : en accroissant la valeur ou l'utilité de la terre car toujours recherchée et en augmentant l'opportunité offerte aux chefs terriens et autres membres de la communauté à pouvoir trouver des preneurs de leurs terres. En fait, comme il y a une inadéquation entre les quantités de la population et celles des terres arables dans la région sous étude, ceux possédant des terres se retrouvent en situation de monopole de marché.

En plus, dans un tel environnement, il s'observe une discrimination en matière de répartition des terres entre les chefs de terre, raison évoquée par 83 enquêtés, soit 54,2%, consécutive au greffe des intérêts égoïstes sur les intérêts de la communauté à cause de la recherche de l'argent, conception ciblée par 66 répondants, soit 43,1%. Pour les membres de différentes commissions justice et paix des paroisses catholique de la région d'étude, ce sont les chefs de terre (Bakama) qui créent les conflits en voulant chercher de l'argent. En matière de gestion de leurs terres, ils se discriminent par rapport à leur généalogie et provoquent des fissures au sein de leurs relations sociales. C'est dans cette logique que certains sont amenés à placer de nouveaux vasseaux en remplacement des anciens, ce qui de manière naturelle, débouche sur des conflits étant donné qu'il n'y pas unanimité entre chefs de terre appartenant à une même lignée. C'est ainsi que plusieurs cas des conflits fonciers apposent les chefs de terres à leurs vasseaux. Selon la même logique, les chefs de terres déstabilisent les vasseaux en créant ou en voulant créer des « vyato »¹⁸ dans les concessions leurs amodiées. L'objectif visé par ces terriens est le paiement de la redevance (en argent surtout) ou la vente du « kyato » à d'autres preneurs. Cette situation débouche sur un conflit qui oppose le vassal à son chef de terre, car la création des nouveaux « vyato » diminue la superficie de la concession amodiée.

En fin, cet antagonisme peut opposer les chefs de terre entre eux, au sujet de ce que 61 répondants, soit 39,9% ont appelé « répartition conflictuelle de la redevance ». En fait, les chefs de terre peuvent ne pas s'entendre sur le partage de la redevance au sein de leurs familles ou un d'entre eux peut bouffer seul la redevance. En conséquence, le fait de chercher à ériger des nouveaux « vyato » ou bouffer individuellement la redevance renvoie à ce que 44 enquêtes, soit 28,8% ont appelé « non-respect des droits d'autrui en matière foncière ». Malgré toutes ces raisons justificatives décrites, certains répondants ne se sont pas exprimés quant à ce. Ils représentent une proportion de 13,7%. Il est possible qu'ils n'aient pas eu des raisons justificatives ou qu'ils ont eu peur de se prononcer pour divers motifs. Toutefois, notre dernière hypothèse est également confirmée, voir même enrichie étant la pluralité des motifs attestant que la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région de Luotu-Masereka provoque des conflits fonciers.

II. CONCLUSION

Cette réflexion sur la dynamique des déterminants sociaux d'occupation des terres et conflits fonciers dans la région de Luotu-Masereka vise l'identification et la fonctionnalité des déterminants d'occupation des terres. Elle est articulée aussi sur les facteurs qui expliquent la dynamique d'accès aux terres et a cherché à justifier pourquoi la dynamique des déterminants d'occupation des terres provoque des conflits fonciers dans la région de Luotu-Masereka.

¹⁸Le terme « Kyato » à Kinande (langue locale) désigne une enclave ou une portion de terre accordée au chef de terre au nom de la coutume au sein de la concession qu'il a amodiée à un vassal à titre de preuve que la terre amodiée lui appartient.

En termes de présupposés qui se sont confirmés même enrichis, nous avons considéré le capital relationnel des individus, l'octroi d'un objet à valeur symbolique au maître des terres ou d'une bête et l'usage de l'argent pour acheter les terres comme les déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région d'étude. En même temps, l'insertion des communautés rurales de la région dans le système capitaliste et l'usage excessif de l'argent pour accéder aux terres ont été considérés comme les facteurs explicatifs de la dynamique d'occupation des terres. En fin, l'esprit du lucre, l'amour de l'argent par les acteurs fonciers et la pauvreté dans le milieu d'étude sont les paramètres qui expliqueraient pourquoi la dynamique d'occupation des terres provoque les conflits fonciers dans la région d'étude.

Après analyse de l'ensemble des données récoltées auprès de 239 enquêtés identifiés par technique de boule de neige et des groupes constitués comme les commissions « Justice et Paix » des paroisses catholiques et en utilisant la méthode dialectique matérialiste selon POLITZER Comme grille de lecture, nous avons dégagé les grandes conclusions suivantes :

- Au sujet des déterminants sociaux d'occupation des terres dans la région d'étude, nous avons distingué les anciennes conditions d'accès à la terre des nouvelles. Les anciennes sont principalement la remise de certains biens à valeur symbolique au chef de terre, la qualité jugée bonne des relations sociales du requérant assorties d'une bonne moralité et des actes de solidarité, le fait d'épouser une femme dans la famille du chef de terre, la sollicitation des terres auprès du premier occupant moyennant paiement de la redevance, le savoir-faire du requérant, le fait d'accepter de mettre fin au problème qui concerne directement le chef de terre et le fait de coiffer le chef de terre après la mort d'un membre de la famille. En marge de toutes ces conditions, éléments constitutifs des déterminants sociaux d'accès aux terres, l'acquéreur d'une concession avait l'obligation de payer régulièrement la redevance. Les nouvelles ou conditions actuelles d'accès à la terre sont résumées dans le tableau 1. La plus importante est la possession des capitaux, surtout en argent. Elle représente 54% et détermine significativement toutes les autres. A titre indicatif, il y a lieu de signaler qu'avec la dynamique caractérisée par l'insertion des communautés rurales dans le système capitaliste basé sur l'usage de la monnaie, le capital relationnel est significativement conditionné par l'argent. En effet, le chef terrien noue des relations avec des personnes qui disposent des moyens financiers et qui peuvent solliciter des lopins de terre à exploiter.
- Quant à l'explication de la dynamique de l'occupation des terres, plusieurs facteurs ont été identifiés et analysés (cfr tableau n°2) à savoir : l'usage effréné de l'argent dans les transactions foncières (46%), l'accroissement de la valeur marchande de la terre (17%), l'esprit du lucre dans le chef des acteurs fonciers (12,5%), le phénomène de privatisation des terres au détriment de leur attribution coutumière (12,5%) et la pauvreté consécutive à la dégradation des sols (12%) dans la région d'étude.
- La survenance des conflits des terres à la suite de la dynamique des déterminants sociaux de leur occupation a été reconnue par 153 enquêtes, soit 64% de l'ensemble (cfr tableau 3.) qui ont avancé plusieurs raisons justificatives de la provocation des conflits fonciers par la dynamique des déterminants sociaux d'accès aux terres. Du point de vue fonctionnel, ces raisons justificatives semblent être interdépendantes. En termes de fréquences, les plus importantes sont l'accroissement de la valeur marchande de la terre (97,4%) la discrimination en matière de répartition des terres (54,2%), l'insuffisance des terres à la suite de l'explosion démographique (51%) et le greffe des intérêts égoïstes sur les intérêts de la communauté (53,1), référence faite au tableau 4.

S'il faut formuler des recommandations au regard des conclusions de cette étude nous invitons les populations paysannes à prendre conscience de la dynamique foncière en termes de mutation dans le mode d'accès à la terre ; basé essentiellement sur l'usage irréversible de l'argent. Pour cette raison, les acteurs fonciers devraient adapter les mécanismes de règlement des litiges fonciers à cette dynamique pour éviter qu'ils soient anachroniques par rapport à la réalité. Le pouvoir public devrait quant à lui initier des projets de développement allant dans le sens d'intensifier et améliorer l'éducation des jeunes ruraux et adultes afin de les amener à s'engager dans d'autres secteurs d'activités et diminuer tant soit peu, la forte pression anthropique sur les terres agricoles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. Comité Technique, « Foncier et développement », *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud. Livre blanc des acteurs français de la coopération*, France, Imprimeriechirat, Nov 2008.
- [2]. DEPELTEAU, *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Québec, De Boeck Université, 2003.
- [3]. DUFUMIER, M. ; *Agriculture et paysannerie des tiers mondes*, Paris, Ed Karthala, 2004.
- [4]. DURAND-LASSERVE, A. et LE ROY, E., *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, Paris, imprimerie de Mont Ligeon, 2012.

- [5]. F.A.T, *Diagnostic socio-foncier dans les chefferies des Bahunde et de Baswagha, province du Nord-Kivu*, Goma, inédit, Avril 2014.
- [6]. FERREOL G., et al ; *Dictionnaire de sociologie, 4^e éd revue et augmentée*, Paris, Ed, Armand Colin, 2011.
- [7]. KASAY KATSUVA, A., « Paysages agraires dans un secteur maraîcher des hautes terres septentrionales du Kivu (Zaïre) : le terroir de Masereka-Kyondo, in *Annales de la Faculté des sciences, UNILU, PUL* Vol.3 mai 1993.
- [8]. KASAY KATSUVA, A., *Dynanisme démo-géographique et mise en valeur de l'espace en milieu équatorial d'altitude. Cas du pays Nande au Kivu septentrional, Zaïre*, Thèse de doctorat en Science, UNILU, juillet 1988.
- [9]. LE ROY, E., *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, paris Ed. Lextenso, 2011.
- [10]. OUEDRAOGO, H., « Problématiques foncières Ouest-africaines », in GRAF, politiques foncières et développement durable : les voies de l'élargissement du débat, actes des journées nationales du foncier, Ouagadougou, 30 novembre 1^{er} décembre 2001.
- [11]. PALUKU KITAKYA, A., *Interaction entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, Thèse de doctorat inédite, UCL, Louvain-La-Neuve, Novembre 2007.
- [12]. RUREMESH KINYATA, S. ; La gestion des terres agricoles dans le territoire de Masisi en province du Nord-Kivu . « Etat des lieux et perspectives ». Mémoire de D.E.S en économie rurale, FSEG UNP, 2012-2013.
- [13]. UTSHUDI ONA, I., *Les transactions foncières paysannes, cas de la chefferie de Kabare*, Discussion paper, n°2005-08, Avril 2005.
- [14]. VETTOVAGLIA J.P.(Dir), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruxelles, Ed. Bruylant, 2013.

IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS) is UGC approved Journal with Sl. No. 5070, Journal no. 49323.

Deodatus Kahindo Nyahutwe, " Dynamique Des Determinants Sociaux D'occupation Des Terres Et Conflits Fonciers Dans La Region De Luotu – Masereka En Territoire De Lub Ero (Nord-Kivu/R.D.Congo) ." IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS). vol. 23 no. 06, 2018, pp. 70-81